
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire du Havre-Marat (Seine-Inférieure) qui transmet la copie d'une lettre d'un volontaire prouvant la trahison des colons, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire du Havre-Marat (Seine-Inférieure) qui transmet la copie d'une lettre d'un volontaire prouvant la trahison des colons, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 198;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23728_t1_0198_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

ont faite ne pouvoit qu'être utile dans la circonstance actuelle, aussi en avoit-il senti la nécessité, puisque les officiers dudit corps ont renoncé depuis 10 mois à la distribution de la viande que la loi leur accorde et que depuis 2 mois tous nos canonniers en général ont fait l'offrande de trois jours par décade de celle qui leur est attribuée, outre cella, les officiers ont abandonné depuis environ 8 mois les rations de pain que la loi leur accordoit de plus qu'aux volontaires. Soyés convaincus citoyens représentants, que ces foibles dons offerts par de vrais sansculottes ont un double avantage. Puisqu'ils sont assimilés à l'engagement solennel qu'ils ont pris de ne déposer leurs armes que lorsque les tirans coalisés contre nous seront détruits et la République assise sur une base aussi solide que celle qui maintient le globe dans un juste équilibre; du reste nous vous invitons à rester à votre poste puisque c'est celluy le plus avancé et de n'aspirer au repos que lorsque vous aurez entièrement réglé le sort de l'humanité. Vive la Montagne, vive tous les montagnards ! »

BERARD cadet (*s. lieut.*), TEMPIE (*cap^e*), SENTERIE l'ainé, VIGIE (*cap^e*), AZEMA, MAURIN (*serg^t major*), COUTOUGNOU, MARTIN (*serg^t*) [et 1 signature illisible.]

11

La société populaire des communes de Maynal et d'Augéa (1) félicite la Convention nationale sur ses travaux, et lui dénonce de riches egoïstes qui, pour jouir des avantages de la Constitution, sans les partager avec la classe laborieuse du peuple, amodient tous les biens qui appartiennent à des propriétaires non-cultivateurs; elle demande que ce trafic des sueurs du peuple soit réprimé, et qu'aucun citoyen ne puisse amodier plus de terres qu'il n'en peut cultiver. Elle termine par applaudir au décret de la Convention, qui proclame que le Peuple français reconnoît l'Être-suprême et l'immortalité de l'ame.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité d'agriculture (2).

12

La société populaire du Havre-Marat, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur le décret qui défend de faire des prisonniers anglais et hanovriens, et lui transmet la copie d'une lettre écrite par un volontaire de 16 ans à son père, « où l'on voit, dit-elle, la preuve de la trahison des colons, qui se sont lâchement rendus aux ennemis de la République, et leur ont même facilité la prise de nos possessions, en se réunissant à eux »

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

13

La société populaire de Cormicy, district de Reims, département de la Marne, annonce avoir déposé sur l'autel de la patrie 335 liv., produit d'une collecte au district de Reims, 58 chemises, 2 paires de draps, un panier de charpie et 2 paquets de bandes et compresses pour les défenseurs de la patrie. Elle a de plus envoyé au même district 4,300 liv. de métal de cloches, 244 livres de cuivre et 37 marcs 7 onces d'argent. Elle applaudit aux travaux de la Convention, l'invite à rester à son poste, et jure de l'aider de tout son pouvoir à déjouer les malveillans et à faire exécuter les lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cormicy, 20 mess. II] (3).

« Citoyens,

Les membres Composant la Société Populaire Régénérée de la Commune de Cormicy ont fait dans leur sein une quête pour secourir Nos frères d'armes qui défendent la Cause de la Liberté; et pour fournir aux frais de la Juste Guerre que nous Faisons aux puissances Coalisées contre nous; Cette Collecte a produit La Somme de 335 liv. - y Compris 9 Liv. en Numéraire que Nous déposons Sur l'autel de la patrie.

Nous vous informons aussi que nous avons déposé au District de Reims 58 Chemises et 2 paires de draps, 1 grand Pagnier de charpie; 2 pagniers de Bandes et Compresses - pour nos Braves défenseurs et frères d'armes.

La Commune de Cormicy Envoie aussi au District de Reims 4900 livres de metaille de Cloche, 244 L. de Cuivre et 37 marc 7 onces d'argent. Nous vous prions Citoyens d'accepter ces dons Comme de faibles marques de Notre amour pour la patrie.

Nous ne pouvons citoyens qu'applaudir à vos travaux; Continuez Sages Législateurs à faire fleurir les Loix de l'Égalité à Encourager la Vertu, à flaitrir les vices; Comme des Peres tendres Eloignés de vos Enfans tous les maux qui pourraient les accabler; Nous de Notre côté Nous Vous faisons le Serment de Vous dénoncer le mal Intentionné et ceux qui voudroient entraver le gouvernement de quelque manière que ce Soit; sages et vertueux Représentans, ne craignez point d'opposition à Vos Sages décrets; ils Émanent de Votre Sagesse de Votre amour pour le peuple; nous Serons toujours les 1^{ers} à montrer L'Exemple de la Soumission qu'on doit à Vos décisions, qui ne Sont dictées que par l'amour que vous voulez au Peuple; Restez donc à votre poste Nous Vous en prions; et Restez y tant que les Ennemis de la République et du peuple

(1) P.V., XLI, 276. M.U., XLII, 89.

(2) P.V., XLI, 275. Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^t); J. Paris, n° 570; Audit. nat., n° 668; Rép., n° 216.

(3) P.V., XLI, 276. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 460.

(3) C 308, pl. 1193, p. 20.